



**Conseil de gestion du Parc naturel
marin du golfe du Lion
Session du 14 février 2019**

Délibération n°2019-001

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 08 novembre 2018

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L.334-3 et suivants et R.334-31 et suivants
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération n°2017-05 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité du 21 février 2017 portant délégation donnée aux conseils de gestion des parcs naturels marins
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°010/2018 du 02 février 2018, portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuvé le 10 octobre 2014

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 08 novembre 2018

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 08 novembre 2018, sans modification.

Article 2

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs.

Michel MOLY

Président du conseil de gestion

21^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 8 novembre 2018



**20^{ème} CONSEIL DE GESTION DU PARC
NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION**

PROCÈS-VERBAL DE SESSION

Date : 08 novembre 2018

Lieu : Argelès-sur-Mer

Participants

Membres du conseil de gestion

Président

- M. MOLY – Gestionnaire de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls (catégorie espaces protégés, associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et personnalités qualifiées)

Catégorie des services de l'État

- S. PERON - Représentant le commandant de la zone maritime Méditerranée
- Z. MAHE - Représentant la DREAL Occitanie
- X. PRUD'HON - Représentant la DDTM/DML

Catégorie des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements

- G. ESCLOPE – Conseil régional Occitanie
- A. FERRAND – Communauté urbaine Perpignan-Méditerranée Métropole
- P. AYLAGAS – Communauté des communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris
- M-C. DUCASSY-PADROS – Communauté de communes Sud Roussillon
- P. DESLOT – Commune de Leucate
- C. MARGAIL – Commune de Torreilles
- A. SANGUINOL – Commune de Sainte-Marie-la-Mer
- T. DELPOSO – Commune de Saint-Cyprien
- A. PARRA – Commune d'Argelès-sur-Mer
- P. CORTADE – Commune de Collioure
- J. BELTRA – Commune de Port-Vendres
- G. VINOT – Commune de Banyuls-sur-Mer
- M. CASSOU – Commune de Cerbère

Catégorie des organisations professionnelles

21^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 8 novembre 2018

- B. PEREZ – CRPMEM Occitanie
- S. GRACIA – Prud’homie de St Laurent de la Salanque - Le Barcarès
- E. BERTON – Prud’homie de Leucate
- M. MARTINEZ – Prud’homie de Saint-Cyprien - Collioure
- J-P. NAVARRO – CCI – Perpignan/66
- I. GALMICHE-SMITH – FNEAPL
- A. MAYER – GS3PO
- G. HUBERT – ARMAM

Catégorie organisations d’usagers

- J-C. HODEAU – FNPPSF
- J-M PEREZ – FFPM
- J. DOUAY – FFV
- J-M. RAY – FNPSA
- M. ROHEE – GAPAMAR

Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l’environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- D. CODORNIU – Syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional de la Narbonnaise
- R. LECOMTE – ASAME
- A. FIALA – CCN des Pyrénées-Orientales
- R. BUSCAIL – GOR
- V. LAUDET – UPMC/OOB
- J. DIETRICH – IFREMER
- A. LUBRANO – Centre d’étude et de promotion des activités lagunaires et maritimes
- F. DESSALES – Conservatoire du Littoral
- A. BARSELO – SNSM

Procurations des personnalités qualifiées

- P. LENFANT – UPVD, pouvoir à V. LAUDET
- G. BŒUF – MNHN – pouvoir à J. DIETRICH
- A. ANDRE – PPM, pouvoir à M. MOLY

Commissaires du gouvernement

- S. PERON – représentant le Préfet maritime de la Méditerranée

21^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 8 novembre 2018

Équipe AFB du Parc

- H. MAGNIN (directeur du Parc), O. MUSARD (chef du service Ingénierie), B. FERRARI (chef du service Opérations), A. JOU (secrétariat), M. MORINEAUX (chargée de communication)
- M. DUMONTIER (qualité de l'eau), V. MAGENTI (patrimoine culturel), C. JABOUIN (pêches), J. CAMMAL (développement durable), I. MASINSKI (technicienne de l'environnement), R. HUBERT et G. ESPOSITO (techniciens de l'environnement), T. AUGA BASCOU (agent technique de l'environnement)

Invités et accompagnants : M-L. LICARI (CD 66), A. BANEGUES (CD 66 – FFPS), M. HEBERT (CEPRALMAR).

Proposition initiale d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22/06/2018
3. Compte-rendu oral du bureau du 27 septembre 2018
4. Présentation de l'aire marine éducative des criques de Porteils (Argelès-sur-Mer) par les élèves des classes de l'école Curie-Pasteur et perspectives pour le Parc
5. Adoption du mandat et de la composition du groupe de travail pêches
6. Adoption d'un nouveau cadre fixant les critères et modalités d'attribution des concours financiers du Parc naturel marin du golfe du Lion
7. Perspectives pour une maison du Parc – présentation du cahier des charges
8. Point de réflexion : mieux partager les actions portées en faveur des enjeux littoraux et marins ?
9. Présentation du livre sur les phares du littoral languedocien
10. Questions diverses (dont adoption du calendrier des bureaux et conseils de 2019)

Accueil des participants, introduction et ouverture de session

M. MOLY ouvre la session et remercie tous les participants.

Actualités de l'AFB : fusion ONCFS et AFB

M. le ministre de la transition écologique a officiellement annoncé la fusion de l'ONCFS et de l'AFB et dont la naissance est prévue en janvier 2020. Un préfigurateur sera choisi pour conduire le processus de fusion tout au long de l'année. Les piliers du projet de loi sont : la police de l'environnement, la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces et les milieux, la gestion des espaces naturels ou encore la mobilisation de la société civile. Le conseil d'administration du nouvel établissement sera resserré à une vingtaine de membres, appuyés par des comités d'orientation. Au terme de la fusion, les effectifs du nouvel établissement seront doublés par rapport à ceux de l'AFB. Une nouvelle année de rodage administratif est donc à prévoir, comme en 2016/2017 avec la création de l'AFB.

21^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 8 novembre 2018

Actualités du Parc

- M. MOLY a reçu une convocation pour participer au Comité national de la biodiversité à Paris, le mardi 13 novembre.
- L'équipe du Parc compte actuellement 18 agents permanents (sur les 30 annoncés à sa création). Sept des huit agents de terrain sont inspecteurs de l'environnement.
- La communication du Parc a été renforcée avec la création de sa page Facebook, la poursuite de la rédaction de la newsletter « cap à cap » ou la diffusion des temps forts de l'agenda des agents du Parc, par exemple.
- M. MOLY remercie les participants des deux premières rencontres des groupes de travail (GT) « Pêches » (le 08 novembre au matin) et « Mise en réseau des ports » (le 24 septembre).
- Un séminaire scientifique « cartes sur table » sera organisé par le Parc en décembre afin de faire travailler en synergie l'équipe du Parc et les scientifiques.

Le quorum est atteint. La session est ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification n'est demandée en session.

2. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 22/06/2018

Le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 22 juin 2018 est proposé à l'approbation.

Le conseil de gestion approuve le procès-verbal du 22 juin 2018, sans modification.

A l'unanimité

Délibération n° 2018-021

3. Compte-rendu oral du bureau du 27 septembre 2018

La session du bureau a été très active. Quelques points saillants :

- Mortalité massive des grandes nacres à cause d'un parasite, abondance des raies pastenagues, arrivée de l'algue invasive *Caulerpa racemosa*, arrivée de l'espèce exotique *Callinectes sapidus* (crabe bleu) pouvant constituer une menace pour l'équilibre des lagunes et des embouchures. Le Parc a un rôle de coordination sur ces épisodes particuliers, de proposition de mesures de suivi, de contrôle, d'organisation d'une cellule de veille sur le territoire.
- GT « mise en réseau des ports » : la 1^{ère} réunion a eu lieu le 24/09/2018 en co-animation avec l'UVPO et autour de la certification « ports propres ». Une demande de subvention sera déposée pour au moins quatre ports pour la réalisation des diagnostics initiaux. Un agent du Parc pourrait suivre la formation sur la certification afin d'accompagner les ports dans la démarche.
- Pôle mer Méditerranée : le bureau a validé l'adhésion du Parc.

21^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 8 novembre 2018

- GT « Pêches » (professionnelle et de loisir) dont l'objectif est d'avancer en concertation pour la protection des ressources halieutiques : une 1^{ère} réunion a eu lieu le 08 octobre à Leucate autour de la question des graus. Les membres se sont mis d'accord pour demander une étude bibliographique sur le fonctionnement des graus et des enjeux. La 1^{ère} réunion avec l'ensemble des membres du GT a eu lieu ce matin. M. MOLY remercie le co-animateur, M. Jacques Dietrich.
- La feuille de route suite au séminaire « Erosion, Climat : quel littoral pour demain ? » a été présentée puis validée par le bureau (délibération 2018-020). Cette actualité est à rapprocher de la mise en place de la compétence GEMAPI et de la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte (SRGITC). M. AYLAGAS souhaite que la problématique de gestion du trait de côte soit incluse dans la compétence GEMAPI. Les autres communautés de communes ne souhaitent pas porter cette thématique.

Une première réunion du comité de pilotage de la feuille de route se réunira le 09 octobre. M. MOLY invite toute personne intéressée à intégrer le comité de pilotage.

- B. FERRARI a présenté le compte-rendu du travail de l'équipe Opérations de janvier à septembre : 276 sorties dont 184 en mer, 57% du temps des agents sur le terrain, etc.
- O. MUSARD a présenté l'avancement des projets soutenus par le Parc dans le cadre des appels à projet 2017 et 2018 et les possibles ajustements des appels à projet du Parc.

4. Présentation de l'aire marine éducative des criques de Portails (Argelès-sur-Mer) par les élèves des classes de l'école Curie-Pasteur et perspectives pour le Parc

Les délégués de l'aire marine éducative de l'école Curie Pasteur, soit une quinzaine d'enfants, présentent en session le label du ministère de l'Education nationale, les missions d'une AME et leurs travaux :

- Nombreuses sorties thématiques pour connaître la zone (faune, flore, paysages, etc.) dont une sortie en palme, masque et tuba
- En 2017, chaque classe a travaillé sur une thématique particulière
- En 2018, la priorité est mise sur la sensibilisation des usagers à la préservation du site (déchets, marche sur les sentiers balisés, non cueillette des plantes, etc.)
- De nombreuses productions ont été réalisées par les enfants : cartes d'identité des espèces, réalisation des panneaux de sensibilisation, land-art, correspondances avec une école de Guadeloupe, réalisation de jeux, etc.

Les enfants concluent que le projet est passionnant !

M. MOLY remercie le travail des encadrants. J. CAMMAL précise que 55 AME ont été labélisées sur le territoire français (Outre-mer et métropole). L'école élémentaire de Port-Vendres vient d'intégrer la démarche pour une demande de labellisation en juin 2019. Le Parc encourage d'autres écoles à intégrer la démarche. Le Parc est intervenu à Argelès dans les classes autour d'ateliers, par exemple, sur la chaîne alimentaire ou les usages.

5. Adoption du mandat et de la composition du groupe de travail pêches

La 1^{ère} réunion du GT Pêches du Parc s'est tenue le matin-même. Ce GT est co-animé par J. DIETRICH (Ifremer) et C. JABOUIN (Parc). Vingt-cinq personnes étaient présentes, de métiers et d'horizons très divers. C. JABOUIN présente la composition du GT ainsi que les grands axes de travail et un calendrier général, tels qu'ils ont été présentés et discutés par les membres du GT. L'objectif général du GT est de créer de l'unité, œuvrer à la cogestion dans le Parc des enjeux de pêches, permettant ainsi, à travers des priorités bien établies, un partage des regards et des travaux auprès du conseil de gestion. Ces réflexions et productions doivent être au service de la ressource, des filières d'exploitation et de la protection du milieu marin.

D. CODORNIU fait part de l'inquiétude de la filière pêche de Méditerranée face aux règlements européens en préparation, qui imposeraient notamment de nouvelles restrictions pour la pêche des anguilles ou la pêche chalutière. La filière demande un soutien de la région Occitanie. Carole DELGA va présenter cette proposition de soutien à la filière méditerranéenne à l'Assemblée. Le vœu de la présidente est de renforcer la commission qui travaillera sur la pêche. Il sera demandé un panorama précis de la pollution maritime. Une demande de rendez-vous sera envoyée au ministre Didier GUILLAUME afin de le sensibiliser, ainsi que les députés, sur ces difficultés. La Région souhaite travailler par exemple sur les criées. Il y aura des adaptations mais il faudrait un moratoire de 1 à 2 ans sur la gestion pour que l'ensemble des acteurs (conseil de gestion, scientifiques, pêcheurs, etc.) puissent avoir le temps de partager un consensus et faire émerger de véritables décisions pour le territoire. M. MOLY insiste sur la place importante des pêcheurs dans le Parc naturel marin car ils en sont par leur présence très régulière les premiers témoins.

B. PEREZ remercie D. CODORNIU, A. LUBRANO ainsi que la présidente de Région pour ce qui a déjà été mis en place. La filière et ses 4500 emplois en Occitanie est en grand danger. B. PEREZ demande aux maires de soutenir également la pêche par des motions. Il espère que la profession sera soutenue et épaulée, comme ce matin au GT Pêches. B. PEREZ précise que la profession a conscience qu'il faudra des restrictions sur la pêche mais insiste sur les autres problèmes de la Méditerranée (pollution notamment). Les restrictions ne doivent pas non plus signer la mort de la profession. Il faut protéger le territoire et donner du travail à nos enfants sur la mer.

V. LAUDET ajoute que les premiers résultats de l'étude sur 10 ans de suivi de la pêche récréative présentés ce matin lors de la 1^{ère} réunion du GT sont très inquiétants s'il s'avère qu'ils soient confirmés. En poursuivant à l'identique, il n'y aura plus de pêcheurs d'ici 20 ans. Il estime qu'il est important de ne pas sous-estimer cette perspective non plus et d'en avoir réellement conscience. FIALA souligne l'attitude positive des pêcheurs qui écoutent les scientifiques même s'il y a parfois des divergences sur la manière de traiter les problèmes. Les suivis à longs termes et veilles écologiques sont essentiels pour repérer dès le début les phénomènes particuliers ou les diminutions. Gérer, c'est prévoir.

Suite à une question relative à la bonne représentativité des pêcheurs professionnels, E. BERTON précise que les pêcheurs sont satisfaits de la répartition des membres et des axes de travail.

Il est demandé aux membres du conseil de gestion de se prononcer sur la création du GT Pêches.

21^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 8 novembre 2018

Le conseil de gestion approuve la constitution du groupe de travail « pêches professionnelles et récréatives » du Parc naturel marin du golfe du Lion, avec les modalités suivantes :

1) Animation du GT

Jacques Dietrich – Ifremer & chargé(e) de mission pêches du Parc

2) Mandat

- Axe 1 : Suivi et gestion des ressources halieutiques
- Axe 2 : Gestion et réglementation
- Axe 3 : Valorisation de la filière pêche

3) Composition

Le groupe de travail est composé d'un représentant de chacune des structures ci-dessous :

- pour les pêcheurs professionnels : CRPMEM Occitanie, CIDPMEM 66/11, 3 Prud'homies, 2 organisations de producteurs
- pour les pêcheurs de loisir : 4 fédérations de pêche de loisir
- pour les scientifiques : Université de Perpignan et Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer
- pour les collectivités : Conseil départemental 66 et un élu du périmètre du Parc
- pour les associations de protection de l'environnement : WWF France et CCN/ASAME
- pour les structures techniques : CEPRALMAR et Pays Pyrénées Méditerranée
- pour les gestionnaires d'AMP : Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls
- pour les services de l'Etat : DDTM/DML

Au besoin, le groupe de travail aura toute latitude pour inviter les personnes dont il juge la présence pertinente et nécessaire aux travaux en cours.

La composition peut être modifiée à la demande des membres du groupe de travail.

4) Durée

Le groupe de travail a une durée de trois ans, qui pourra être prolongée en cas de nécessité.

A l'unanimité

Délibération n° 2018-022

6. Adoption d'un nouveau cadre fixant les critères et modalités d'attribution des concours financiers du Parc naturel marin du golfe du Lion

O. MUSARD revient sur les deux dernières années durant lesquelles le Parc a géré des appels à projets : 45 candidatures, 20 lauréats, 350 000 € de subventions distribuées. L'objectif de la discussion en session est de préparer l'appel à projets 2019 en fluidifiant les procédures. Il y a eu de nombreuses candidatures dans la

21^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 8 novembre 2018

sphère de projets pédagogiques et éducatifs, souvent de faibles montants et portés par des établissements scolaires ou des associations. Ces projets sont traités en même temps que des projets de plus grandes ampleurs.

Il est donc proposé de créer trois types de traitement différenciés en 2019 :

- **via des appels à projets**, dont la procédure serait identique aux années précédentes (thématiques et règlements validés par le conseil de gestion) et dont il est proposé de reconduire la même méthode qu'en 2018 sur la seule présentation orale des meilleures candidatures au conseil de gestion. L'équipe du Parc aurait la responsabilité d'instruire les dossiers de candidature suivant les critères retenus par le conseil, de les présenter, et à l'issue de la délibération du conseil, de gérer le volet administratif.
- **via une procédure particulière pour les projets pédagogiques et éducatifs de faibles montants**
Ces subventions pour les projets pédagogiques et éducatifs seraient à destination des établissements scolaires ou d'accueil des jeunes, pour des projets en continu sur l'année scolaire et avec des budgets maximums de 1 000 à 5 000 € et une procédure simplifiée.
Il est proposé au conseil de réserver 30% de la future enveloppe dédiée aux subventions pour les projets d'éducation, de sensibilisation et de pédagogie. Les instructions et les décisions d'attribution pourraient se faire au fil de l'eau. L'équipe technique du Parc pourrait avoir la charge de ces dossiers tout en étant comptable devant le conseil de gestion d'une information précise : présentation d'un bilan des lauréats, budget consommé et/ou budget non consommé réinjecté dans l'enveloppe des appels à projets.
- **via des subventions directes techniques**
Ces subventions seraient destinées aux associations pour des projets en lien avec les objectifs du plan de gestion, pour des projets de 1 000 à 3 000 €.
Il est proposé de réserver 20% des enveloppes hors subvention d'éducation, sensibilisation et pédagogie à ces petits projets.
Comme pour les subventions ci-dessous, les instructions et les décisions d'attribution pourraient se faire au fil de l'eau. L'équipe technique du Parc aurait les mêmes responsabilités que ci-dessus.

Ce découpage permettrait une meilleure fluidité pour le traitement des dossiers et permettrait de réduire la difficulté des prises de décisions en conseil (avec un meilleur équilibre entre petits et gros projets).

Le calendrier « idéal » serait : i) Connaissance du budget Parc en novembre/décembre ; ii) Proposition et échanges autour de thèmes au bureau du 13/12 ; iii) Présentation, échanges et validation du règlement durant le conseil de février 2019 ; iv) Lancement du concours financier 2019 mi-février /fin février.

Un travail est également engagé entre le Parc, le Département et la Région afin de croiser les possibilités de subventions et de co-financements, les compatibilités des calendriers et les objectifs de chacun. La réflexion porte aussi sur les cadres juridiques. D. CODORNIUO précise qu'un budget de 1 milliards est disponible pour les trois prochaines années avec des volets sur la résilience écologique, l'économie qui irrigue le territoire ou le bien-vivre ensemble (avec un focus sur l'innovation et l'expérimentation). A titre d'exemple, 246 millions ont été distribués en 2017 à 150 projets. G. ESCLOPE ajoute qu'il n'est pas aisé d'avoir une harmonisation

21^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 8 novembre 2018

autour d'objectifs communs entre les différents niveaux Département, Région et National (ex. des contrats de ruralités). Par contre, il faut une politique commune de subventions afin que le système soit clair et lisible pour les candidats, autour d'un système simplifié (par ex. une harmonisation du parcours des candidats ou des critères de sélection). O. MUSARD précise que c'était bien l'enjeu de la réunion de septembre durant laquelle ont été évoquées les difficultés, par exemple les calendriers très différents des validations budgétaires, etc.

Il est proposé au conseil de gestion de délibérer et d'adopter un avis favorable à ce cadre opérationnel permettant d'organiser les modalités d'organisation, d'attribution et de gestion des concours financiers du Parc.

Un débat s'installe parmi les membres du conseil sur la proposition de découpage de trois systèmes de subvention :

- P. AYLAGAS rejoint par M. MOLY et d'autres membres souhaitent que les membres votent sur l'ensemble des projets, quel que soit leur ampleur. Ils préfèrent que le conseil garde la main sur le choix final de l'attribution de toutes les subventions, quitte à ce que les critères tiennent compte du montant de la demande, considérant qu'il est logique de travailler différemment sur des projets de 200 € ou de 20 000 €.
- V. LAUDET insiste sur le fait qu'il est difficile de trouver un équilibre sur la longueur et la qualité des débats entre les nombreux petits projets et les projets de plus grandes ampleurs. On manque souvent de temps pour discuter de ces gros projets. Si le conseil de gestion est bien informé a posteriori, V. LAUDET est favorable à la proposition du Parc et la perméabilité des enveloppes, en se mettant d'accord sur les montants.
- I. GALMISH-SMITH précise qu'il y a deux discussions : la réservation d'une partie des enveloppes et le circuit de validation.
- A. FERRAND propose qu'une délégation soit donnée au Président pour les petits projets.
- O. MUSARD précise que c'est bien toujours au conseil de gestion de fixer la ou les orientations thématiques, les critères de sélection et les arbitrages finaux sur le choix des lauréats, mais que c'est l'AFB (via son directeur ou, par délégation, le directeur du Parc) qui reste, au moment de l'attribution de la subvention, le seul ordonnateur final de ces fonds publics.

Face au consensus qui se dégage vis-à-vis de cette nouvelle organisation qui remet trop en cause la capacité de décider du conseil, le conseil de gestion invalide la proposition de découpage en trois procédures et décide de conserver le système en place. La discussion reprendra durant la prochaine session du bureau.

7. Perspectives pour une maison du Parc – présentation du cahier des charges

H. MAGNIN présente la situation actuelle et les besoins du Parc pour sa future maison :

- Actuellement, les agents sont positionnés dans des locaux provisoires à Argelès-sur-Mer mais ces locaux sont des passoires thermiques, peu insonorisés et avec des problèmes d'étanchéité avec cependant des locaux techniques à proximité.

21^{ème} Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 8 novembre 2018

- Les besoins ont été clairement identifiés : proximité d'un port et d'une zone technique, bureaux pour une vingtaine de personnes, position centrale sur le littoral du Parc, possibilité d'accueil du public pour accroître la notoriété du Parc, accès à une grande salle de réunion pour le conseil de gestion, logements pour des saisonniers et étudiants, bâtiment à haute qualité environnementale.
- La question des financements n'est pas encore réglée. Aucun bâtiment public n'est disponible sur la côte et il n'y a pas non plus de projets à court terme. Il faudrait donc à priori partir sur du neuf.

Le Parc lance donc un appel aux communes du littoral pour une entrée dans les locaux estimée à un minimum de 3 ans.

A. PARRA précise qu'Argelès-sur-Mer a une proposition réunissant tous les critères sur le parking du port dont 1 000 m² (sur les 8 600 m²) pourrait être dédié au projet. G. HUBERT précise qu'il ne faudrait pas réduire la capacité d'accueil du parking, importante pour les passagers des croisières.

A. FERRAND ajoute qu'il est possible de réfléchir à cette question dans le cadre de l'extension du port du Barcarès, porte d'entrée du Parc.

D. CODORNIU propose de réfléchir à une structure flottante, comme la capitainerie de Sète.

8. Point de réflexion : mieux partager les actions portées en faveur des enjeux littoraux et marins ?

O. MUSARD présente l'accent mis par le Parc en 2018 pour faire connaître sa structure, ses travaux et ses enjeux auprès du conseil de gestion.

Le Parc souhaite également mettre en valeur les actions des membres du conseil ou des acteurs du littoral en faveur du milieu marin et concourant à l'atteinte des objectifs du plan de gestion. Par exemple, l'organisation d'un événement en lien avec la campagne nationale sur les déchets toxiques au Barcarès, la pose des plaques d'égouts à Collioure, les actions des associations d'éducation à l'environnement ou des opérateurs de whale watching, les actions menées dans le cadre des appels à projets du Parc, etc. Le code de l'environnement stipule, en outre, que les actions des collectivités, l'Etat, les organismes du territoire doivent être en cohérence avec le plan de gestion.

Partant du principe que le Parc « c'est vous, c'est nous », il convient cependant de se poser les bonnes questions : quelles actions à mettre en valeur ? vers qui ? pourquoi ? comment ? quand ?

O. MUSARD ajoute qu'un stagiaire sera recruté en 2019 autour de ces questions. Après lecture du plan de gestion, le stagiaire ira interviewer les membres du conseil de gestion et les acteurs du territoire afin que chacun puisse faire valoir ses actions concourant à l'atteinte des objectifs du plan de gestion. Un dispositif de mise en valeur pourra alors être proposé.

Nous serons alors en mesure de mettre en valeur ces actions, notamment dans un dispositif nommé « territoire engagé pour la nature » (TEN, outil porté par le ministère et l'AFB).

M. MOLY précise que c'est une excellente idée et que tous les acteurs ont à y gagner. Le territoire et ses acteurs, économiques ou scientifiques, en retireraient une belle plus-value ! Z. MAHE confirme aussi l'intérêt pour le territoire.

9. Présentation du livre sur les phares du littoral languedocien

Le livre de F. BRUN « Feux et phares » qui a reçu le soutien du Parc sous la forme d'un achat de 170 exemplaires, est offert aux membres du conseil de gestion. F. BRUN précise que ce livre est le fruit de deux ans de travail sur les phares du Languedoc.

P. AYLAGAS ajoute que 35 000 visiteurs se promènent chaque année sur le sentier du littoral, qui sera bientôt prolongé jusqu'à Cadaquès. Le phare du cap Béar sera bientôt mis à disposition de la communauté de communes, par le Conservatoire du littoral. M. MOLY explique qu'il y a une volonté nationale de vendre les phares au Conservatoire du littoral mais ce n'est pas leur vocation première. De plus, il est difficile de trouver les financements pour les travaux d'aménagement nécessaires à l'accueil du public.

10. Questions diverses (dont adoption du calendrier des bureaux et conseils de 2019)

- X. PRUD'HON ajoute un point d'information sur le déploiement d'un exercice POLMAR terre, avec le déploiement de barrages anti-pollution à Banyuls-sur-Mer, accompagné de divers exercices. Il salue la participation de toutes les communes, avec plus d'une cinquantaine d'élus et de personnels des services techniques et plus d'une centaine de participants pour les ateliers de terrain. Ce fut un vrai succès. L'objectif général est de former l'ensemble des acteurs afin d'être prêts en cas de pollution accidentelle (au niveau technique, juridique, financier, etc.). S. PERON précise qu'il est plus qu'utile de réaliser ce type d'exercice. En effet, 1 kg de pollution en mer équivaut à 50 kg de matière polluée à terre.

- Le calendrier des prochaines sessions du conseil de gestion et du bureau en 2019 :
 - conseil : 07/02, report possible le 14/02
 - bureau : 11/04, report possible le 18/04
 - conseil : 06/06, report possible le 13/06
 - bureau : 04/10, report possible le 10/10
 - 13/11 sans report possible
 - 19/12 sans report possible

- Prochaine « converse de taverne » : le 09/11 au Barcarès, sur la cuisine des pêcheurs, 18h.

La session est clôturée à 17h23.



Michel MOLY

Président du conseil de gestion
du Parc naturel marin du golfe du Lion

